Décision portant composition du Comité d'Ethique de la Recherche de l'université de Bordeaux

Le président de l'université de Bordeaux

Vu les statuts de l'Université ;
Vu le règlement intérieur du Comité d'Ethique de la Recherche de l'université de Bordeaux dans sa version approuvée par le Conseil d'Administration en date du 09 avril 2026 ;

Vu la décision portant composition du Comité d'Ethique de la Recherche de l'université de Bordeaux en date du 11/07/2025.

Considérant les démissions de M. Jean-Christophe BATSALE le 12 février 2026 et de Mme Sophie DELBREL le 21 septembre 2026 ;

DECIDE

Article 1. Composition du Comité d'Ethique de la Recherche

A la date du 22/09/2026, la composition du Comité d'Ethique de la Recherche est la suivante :

Article 1.1. Membres issus des personnels enseignants-chercheurs, chercheurs et ingénieurs de recherche (collège A)

Nom, prénom	Laboratoire d'affectation
BADETS Arnaud	INCIA
CHAUMETTE Serge	LABRI
CHENAF-NICET Dalila	BSE
CHOPIN Marie-Pierre	CeDS
COUSIN Olivier	CED
DABIS François	BPH
DANTZER Cécile	LabPsy
DRAGICEVIC Pierre	EPC POTIOC
DUPAS Remy	IMS
FAGARD-SULTAN Catherine	BPH
FIORAMONTI Xavier	NUTRINEURO
FLACANDJI Michaël	IRGO
FOMBOUCHET Yoann	LACES
GIL Ignocio Hernando	ESTIA Recherche
GUILLAUD Etienne	INCIA
JANSEN Yvonne	LABRI
HAGEDORN Martin	BRIC
KERVRAN Charlotte	BPH
KLEINPETER Edouard	BSE
LACOMBE Didier	MRGM

LANGLOIS Emmanuel	CED
LANNEGRAND Lyda	LABPSY
LEVEQUE Christophe	BSE
MADORE-DELPECH Charlotte	NUTRINEURO
MANO Nicolas	CRPP
MATHEY Stéphanie	LabPsy
MELANCON Guy	LABRI
MERCHED Aksam	BRIC
MICHELET Thomas	INCIA
OTTONES Florence	CRMSB
PORTAL Marine	IRGO
POSTAL LE DORSE Virginie	LABPSY
REYNOLDS Alexandra	LACES
RIC François	LABPSY
ROBERT Christelle	LABPSY
ROUMES RODRIGUEZ Hélène	CRMSB
ROUYER Véronique	LabPsy
SAUT Olivier	IMB
SENEGAS Marc-Alexandre	BSE
SERRE Fuschia	SANPSY
SURUBARU Alina	CED
TAGU Jérôme	LABPSY
TEMPERE Sophie	OENO
VANHAEREN Marian	PACEA
WEISSLAND Thierry	IMS

Article 1.2. Membres représentants des fonctions institutionnelles (collège B)

Conformément au règlement intérieur du Comité d'Ethique de la Recherche, le collège B est composé :

- Du référent intégrité scientifique de l'Université de Bordeaux ou son représentant ;
- Du délégué à la protection des données de l'Université de Bordeaux ou son représentant ;

Article 1.3. Invités permanents

Conformément au règlement intérieur du Comité d'Ethique de la Recherche, sont invités à titre permanent :

- Les Vice-Présidentes en charge de la Recherche et en charge du Conseil d'Administration ;
- Les Directrices Générales des Services Adjointes en charge du pôle Recherche, International, Partenariats et Innovation et du pôle Administration Générales et Ressources Humaines ou leurs représentants ;
- La Directrice de la Direction de la Recherche et de la Valorisation ou son représentant.

Article 2. Publicité

La présente décision sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Article 3. Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution et de la publication de la présente décision.

Fait à Talence, le 22/09/2026

Dean Lewis

